



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bank Al-Maghrib et le Conseil de la Concurrence signent une convention de coopération

Rabat, 16 janvier 2020

Bank Al-Maghrib et le Conseil de la Concurrence ont signé, jeudi 16 janvier, une convention de coopération qui détermine les conditions et les modalités de collaboration entre les deux parties.

Cette convention permettra l'instauration d'une concertation permanente autour des problématiques concurrentielles liées à l'activité bancaire. L'accord favorise également un partage régulier d'informations et d'expertise entre les deux institutions concernant les sujets d'intérêt commun.

En vertu de cette convention, les deux Institutions vont initier des actions de sensibilisation et d'accompagnement des opérateurs bancaires en vue de favoriser le respect des meilleures normes et pratiques concurrentielles.

Le rapprochement entre Bank Al-Maghrib et le Conseil de la Concurrence donnera lieu également à la co-organisation de manifestations d'envergure nationale, régionale et internationale, permettant de dégager des visions communes sur les problématiques d'actualité impliquant les deux instances.

La dynamique de coopération entre les deux institutions émane de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) et celle relative au Conseil de la Concurrence qui favorisent l'instauration d'une coopération étroite entre Bank Al-Maghrib, en tant qu'autorité de régulation sectorielle et le Conseil de la Concurrence investi des pouvoirs de contrôle et de régulation concurrentielle sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les deux institutions veulent ainsi asseoir leur coopération sur une base formalisée garantissant l'effectivité, la complémentarité et la pérennité de leurs initiatives communes.